

---

Renvoi au comité d'instruction publique du don du citoyen Noyant qui fait hommage d'un hymne guerrier intitulé Thyrtée aux plaines de Fleurus, lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794)  
Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité d'instruction publique du don du citoyen Noyant qui fait hommage d'un hymne guerrier intitulé Thyrtée aux plaines de Fleurus, lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 285-286;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23907\\_t1\\_0285\\_0000\\_15](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23907_t1_0285_0000_15)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

le citoyen Guillon, de Nantes, fait don de 20,000 liv. déposées chez le citoyen Havart, notaire à Paris, rue de la Loi, pour être employées à un monument historique qui sera placé à l'Ecole de Mars.

Mention honorable, renvoyé au comité de salut public (1).

### 43

La société populaire et régénérée de Sarre-Libre (2) donne les plus grands éloges à la conduite de Mallarmé, représentant du peuple; elle annonce que leur ville a sacrifié avec le plus grand plaisir tous les bâtimens qui nuisoient à la défense de la place; que tous ils travailloient avec une activité sans égale; que les vieillards, les femmes et les enfans étoient prêts à sortir de la place pour ne point affamer ceux qui étoient en état de la défendre: elle invite la Convention à demeurer à son poste pour consommer son ouvrage.

Renvoyé au comité de salut public (3).

### 44

La commune de Queven (4), district d'Hennebont, félicite la convention sur sa conduite; l'assure de son dévouement entier, et témoigne la plus grande indignation contre les assassins de Robespierre et Collot d'Herbois, stipendiés par les rois, les nobles et les prêtres: elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Queven, s.d.] (6).

« Législateurs.

Moins pour suivre l'exemple des grandes communes qu'entraînés par l'élan de nos cœurs, voudrez-vous, sages Représentans, du plus brave peuple de la terre, recevoir l'omage d'une poignée de campagnards libres, qu'électrise le Bien que vous faites et celui qu'ils attendent; sans doute, vous le recevrez, parce que notre classe n'a jamais été repoussée par vous. Elle fut misérable et méprisée dans l'ancien régime, vous l'avez rendu dans celui-ci ce quelle doit être, respectable. Continuez nous cette opinion, nous vous assurons l'avoir jusqu'ici mérités par notre ardent amour pour la liberté, par nos sacrifices et

(1) P.V., XLI, 328 et 336. B<sup>in</sup>, 2 therm. (2<sup>e</sup> suppl.); Ann. patr., n<sup>o</sup> DLXIV; Débats, n<sup>o</sup> 666; J. Lois, n<sup>o</sup> 658 « insertion au bulletin » précisent ces 3 gazettes; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1445 (« renvoi au comité d'instruction publique »); C. Eg., n<sup>o</sup> 699; J. Fr., n<sup>o</sup> 662.

(2) Moselle.

(3) P.V., XLI, 329. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> therm.; J. Fr., n<sup>o</sup> 662; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1445 (« insertion au bulletin »).

(4) Morbihan.

(5) P.V., XLI, 329. B<sup>in</sup>, 4 mess.

(6) C 309, pl. 1201, p. 31.

par nos travaux constant à faire produire notre sol ingrat.

Toute notre jeunesse s'est éloignée de nos chaumières, elle a volé avec plaisir à la défense de la patrie, elle fera bien son devoir, nous en restons garants envers vous, parce que nous leur avons inspirés de bons sentimens.

Nous avons appris que 2 de nos bons amis, Robespierre et Colot D'Herbois avoient échappé à des assassins, grace soit ajouté à tant d'autres, à l'être suprême que nous avons reconnu avec vous. Il a sauvé la patrie, il protège notre cause, celle de l'humanité entière, il n'a pas voulu qu'un de ses plus beaux ouvrages perisse par ces célérats stipendiés des rois, des nobles et des prêtres. Puisqu'il leur faut des victimes qu'ils viennent chez nous en chercher; il n'est aucun qui ne se sacrifie pour sauver de tels hommes. Nous les engageons donc de rester au poste du péril. S'ils succombent l'immortalité, nos cœurs et nos regrets les attendent. Quelque soit leur sort et le notre, nous sommes décidés de crier de toutes nos forces et jusqu'au dernier soupir, Vive à jamais la République et périsse jusqu'au dernier des tyrans ».

BIGOT (mairie), GUEGUEN (off. mun.), BIGOT (secrét.), LE DOUSSEC, Marc LE DOUSSAL (notable), DOUSSAL (présid.), Luc LEQUENTREC, Pierre LEMARREC, CARLAU (substitut agent nat.), QUENTREL (off. mun.), Yves LE POGAM, André PELLEL, PENOBOR (notable), LE HUNSEC, LE FEREC, Jean LECAIGNEL, HENNAUF, LE COSIC

[et 5 signatures illisibles.]

### 45

Le citoyen Moreau, de Commune affranchie, fait hommage à la Convention d'un nouveau calendrier relatif aux fêtes nationales.

Mention honorable, renvoyé au comité d'instruction publique (1).

[Commune-Affranchie, 18 mess. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Veuillez accepter l'honneur de ce nouveau Calendrier Republicain; L'auteur n'a cherché qu'à se rendre utile, en suivant L'esprit du décret qui a Rapport aux fêtes Nationales, s'il peut contribuer à L'utilité publique, il aura atteint le But qu'il s'est proposé. »

MOREAU

### 46

Le citoyen Félix Noyant fait hommage à la Convention d'une hymne guerrière, intitulée : *Thyrtée aux plaines de Fleurus*.

(1) P.V., XLI, 329.

(2) F<sup>17</sup> 1010<sup>D</sup>, pl. 2, p. 3858.

**Mention honorable, insertion au bulletin et renvoyé au comité d'instruction publique (1).**

## 47

**Le citoyen Malingre, secrétaire-commis au comité d'instruction publique, fait hommage à la Convention d'une ode dans laquelle il développe les causes, l'histoire et les effets de la révolution du 14 juillet.**

**Mention honorable, renvoyé au comité d'instruction publique (2).**

[*Au présid. de la Conv. s.d.*] (3).

« Citoyen Président,

Permetts que, par ton organe, je rappelle, dans une esquisse simple et rapide, au peuple français les causes, l'histoire et les effets de la révolution du 14 Juillet 1789. C'est un Sujet à l'ordre du jour, pour affermir le français dans l'amour de la Liberté qu'il a eu le bonheur de conquérir. »

### Ode

Muse, prenez votre Stilet;  
gravez au temple de mémoire  
Le jour du quatorze Juillet  
Si glorieux dans notre histoire.  
Pour toute la postérité  
Qu'il soit le plus beau jour de fête  
Ce jour où de la Liberté  
Les français firent la conquête.  
O Liberté chérie, à nos dernier neveux  
De ton aimable empire étens les jours heureux.  
Sans oser secouer le joug,  
la france alloit à sa ruine;  
Lorsque sa patience à bout  
Ne tint plus contre la famine.  
Un Ministre atroce eut le front  
De dire : le Peuple murmure !  
Du foin, du foin est assez bon  
Pour lui servir de nourriture.  
De son blasphème affreux foulon reçut le prix  
Mais ô Peuple, pour toi des grands rois le mépris.

Au sein de Paris dominoit  
Une forteresse imprenable,  
Où le despotisme tenoit  
Un gouverneur impitoyable.  
Par une lettre de cachet  
Arrachés de notre famille  
Le murmure le plus secret  
Nous conduisoit à la Bastille.  
Pour empêcher nos voix de gémir des impots  
La Cour tenoit ouverts mille horribles cachots.

Nos fidels Représentants  
Appelés pour sauver la france,  
Jouets de la Cour et des grands,  
Déjà perdoient toute espérance.

(1) P.V., XLI, 329. B<sup>n</sup>, 3 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XLI, 329.

(3) F<sup>17</sup> 1010<sup>D</sup>, pl. 2, p. 3857.

Du vingt-trois Juin l'édit trompeur  
Dissipa notre létargie.  
Rougissant de notre Stupeur  
nous reprimés notre énergie.  
Jeu de paume fameux, que tes murs éternels  
Retracent aux français leurs serments solemlnels !

C'est là qu'être libre ou mourir  
fut notre devise unanime.  
Tout le Peuple, las de souffrir,  
Répéta ce Serment Sublime.  
Ainsi que l'électricité,  
Un cri, le cri de la vengeance,  
De l'une à l'autre extrémité,  
au même instant frapa la france.  
O de Quatre-vingt-neuf Electeurs courageux,  
Rendez-nous le tableau de ces jours orageux.

Paris Se leve le premier.  
Mille bras dépavent la ville.  
Son peuple est devenu guerrier;  
Il ose assieger la Bastille.  
Vous eussiez vu ses bataillons  
S'avancer brulants de courage.  
Le fort en vain de cent canons  
Vomit la foudre et le carnage.  
L'amour de la Patrie embrase tous les cœurs.  
Tous jurent de périr ou de rester vainqueurs.

Rien ne résiste à la valeur.  
La Bastille est notre conquête.  
Son exécration gouverneur  
Paye son crime de sa tête.  
Ses tours et ses cachots détruits  
Attesteront notre vengeance.  
Sur ces restes Seront écrits  
Ces trois seuls mots : Ici l'on danse.  
Du cruel despotisme infames monuments,  
Nos bras arracheront vos derniers fondements.

Toute la Cour palit d'effroi;  
Capet chancela sur son trône;  
Quoiqu'on lui laissa la couronne.  
De ce jour à jamais fameux  
Date le salut de la france.  
Par nos chants, nos fêtes, nos jeux,  
Solemnisons sa délivrance.  
Achevez votre ouvrage, ô descendants des francs,  
Jurez d'anéantir le dernier des tyrans.

Par MALINGRE  
Secrétaire commis  
au comité d'Instruction publique »

## 48

**Le citoyen Bonabé, mercier à Ormont, ci-devant Saint-Dié, département des Vosges, fait hommage à la patrie du montant de son brevet, et il donne pour raison que le montant de sa première finance a été dissipée par la ci-devant cour.**

**Mention honorable, insertion au bulletin et renvoyé au comité de liquidation (1).**

(1) P.V., XLI, 329. B<sup>n</sup>, 3 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).